DEDIĈI
version décembre 2023

Grand Dessein Collectif
et
Stratégies des entités de la solidarité

Note à destination :

- Des institutions humanistes et de bienfaisance
- Des associations, des fédérations parentales du monde du handicap.
- Et de toutes les entités privées et publiques du social, du médico-social, de la santé, de la justice, etc. qui se déclarent au service des plus faibles, de tous ceux-là qui doivent recevoir compensation de la solidarité.

Pour toutes ces entités en mission pour une œuvre qui nous dépasse tous, DEDIĈI aborde les questions suivantes :

- Quel pourrait-être leur Grand Dessein Collectif ?
- Quelles postures stratégiques devraient-elles prendre ?
- Quels projets particuliers et communs devraient-elles décliner ?
- Et finalement quelles sont les places relatives de chacune de ces entités jouant de concert, en compétition et en émulation, au bénéfice de ce Grand Dessein Collectif ?

Le Grand Dessein Collectif

Toutes ces entités ont, semble-t-il, le Grand Dessein Collectif de faire partie d'une organisation solidaire de compensation dédiée à la Personne Vulnérable, compensation voulue et accordée par les lois de la solidarité.

Pour bien jouer de concert dans cette organisation-là il faudrait connaître deux choses :

- Quelle est cette organisation ?
- Quels en sont les rôles pour que les acteurs puissent bien les connaître et les jouer ?

Avec bien entendu toutes les questions qui viendront en même temps, du genre : comment ça fonctionne, qui gouverne, qui pilote, avec quoi, c'est « qui qui », etc.

L'Organisation du Grand Dessein Collectif

L'organisation du Grand Dessein Collectif peut être simple si on essaye de se mettre à la place de la Personne Vulnérable. Cette organisation tient peut-être en cinq éléments seulement.

En FALC, **paroles supposées de la Personne Vulnérable**

1. Je veux être moi-même et pouvoir faire comme je veux dans ce qu'il est possible de faire
2. Si j'en ai envie, je veux être protégée et défendue à chaque fois qu'il le faut, contre tout
3. Si je ne sais pas me débrouiller, il faut que quelqu'un puisse le faire à ma place
4. Il faut que ceux qui agissent pour moi comprennent que c'est moi qui décide
5. Il faut que la Société puisse me permettre de faire tout cela

Ceci se traduit par une organisation générale adaptable à toutes les situations, en cinq rôles.

1. Le rôle de la Personne Vulnérable, incarné par elle-même
2. Le rôle de sa « Défense Ultime », joué par une sous organisation à préciser
3. Le rôle de « Celui qui s'occupe de sa situation », joué par une sous organisation à préciser
4. Le rôle des « Intervenants », de tous ordres bénévoles et professionnels
5. Le rôle de la société, des institutions, des lois et des entités de la solidarité

Essayons de préciser, sans trop de détails, les cinq rôles et le casting des acteurs.

Le rôle 1 est simple, il est joué par un seul acteur, la Personne Vulnérable compensée, en capacité de s'autodéterminer, placée au cœur de l'organisation dont elle est, aidée, en mesure de maîtriser.

Ainsi augmentée*, elle est en capacité de gouverner et de piloter sa vie.

* *le terme augmenté est ici employé dans le sens équivalent d'un exosquelette permettant à une personne handicapée moteur de se mouvoir par le rajout d'un dispositif porteur-moteur sous sa gouverne*

Le rôle 2 est le rôle le plus emportant après le rôle 1. S'il n'est pas tenu ou mal tenu, alors que la personne vulnérable en a besoin, on peut alors supposer que rien ne peut être garanti du fonctionnement utile, voire bienveillant de l'ensemble. Ce rôle est tenu par un groupe de personnes physiques bienveillantes, qui se sont entendues sur une éthique et qui se relayent tout au long de la vie de la personne pour la soutenir dans ces choix, porter s'il le faut sa parole et la défendre contre tout. Ce rôle dispose des pouvoirs nécessaires.

Le rôle 3 est le troisième rôle le plus important. S'il n'est pas tenu alors que la personne en a besoin, il sera très difficile pour elle de trouver dans les complications les compensations qui lui faudrait. Ce rôle est tenu par un ou plusieurs professionnels introduits dans le système de solidarité et en mesure de négocier les compensations.

Ils se relayent tout au long de la vie de la personne pour trouver et veiller à la mise en œuvre des réponses de la solidarité. Ce rôle dispose des habilitations nécessaires.

Le rôle 4 est tenu par tous les intervenants, personnes physiques, bénévoles ou professionnels qui fournissent la compensation et les technicités nécessaire à la compensation.

Le rôle 5 est tenu par toutes les personnes morales et leurs représentants en charge de mettre en œuvre la société solidaire et qui militent, soutiennent et mettent en œuvre la solidarité et ses lois.

Pour répondre au FLAC précédent, l'organisation du Grand Dessein est donc une méta-organisation* principielle**, adaptable à toutes les situations de vulnérabilité, décrite par un méta-processus et ses cinq rôles.

* *Méta: qui n'a rien de plus au-dessus, qui est transcendant*
** *Principiel: qui est construit sur des éléments de principes*

Les postures stratégiques et les projets particuliers des entités

Pour rappel et dans l'ordre, voici les étapes d'une pensée structurée pour établir ce qui se dit d'un projet associatif ou institutionnel bien structuré

Grand Dessein Collectif (coopération dans un même processus)
Prise de position (volonté spécifique d'affirmation des intentions)
Stratégie (différentiation, marqueurs des points majeurs)
Projet (intégration de la complexité opérationnelle)
Plan d'actions (ordonnancement sous contraintes)
Tactiques adaptatives (en fonction des contraintes événementielles ou d'effets d'aubaines)

Souvent les entités écrivent quelques belles pages sur leurs valeurs, etc., puis elles entrent immédiatement dans un projet/plan ou se mêlent priorités, urgences et poursuites ou arrêts de choses déjà engagées, sans oublier de se précipiter sur les appels à projets financés.

Les 3 premiers points sont trop souvent ignorés !

Pourtant tout devrait découler du retour au grand sens, c'est-à-dire « **nous faisons quoi, dans quoi, et pourquoi** ».

Si le **Grand Dessein Collectif** est donc de faire partie de la méta-organisation qui vient d'être précisée et qui n'appartient qu'à la personne vulnérable, quelle posture stratégique telle ou telle entité pourrait-elle prendre.

À commencer, certainement pas celle de penser que la Personne Vulnérable lui appartient et que sa vie commence et finit aux portes de ses établissements. (vision parentale initiale)

Il s'agit là d'une précaution fondamentale de détachement, de « sortie du ventre », pour mieux se rattacher, mais autrement.

La Personne vulnérable n'appartient qu'à elle-même. Autrement dit, c'est la Personne Vulnérable qui consommera l'entité et non l'entité qui la consommera.

Par ailleurs, dans le concert de coopération nécessaire, aucune entité ne pourra prétendre détenir à elle seule toutes les réponses aux besoins de la Personne.

La compétition entre entités, positive pour s'améliorer, est sans doute à limiter et à remplacer majoritairement par l'émulation, chacun ayant l'obligation d'apporter le mieux de ce qu'il sait faire pour soutenir l'organisation du Grand Dessein Collectif au service de chaque situation.

En quelque sorte, comme le « surmoi » au côté de l'égo pour un individu, il s'agit d'un "surelles" pour les entités, au côté de leurs pensées autocentrées, pour les aligner toutes ensemble sur un intouchable au profit du plus vulnérable, et du reste aussi d'un "après-nous" pour les bienveillants du moment, parents et proches aimants.

À ce stade, il est utile de bien comprendre l'inversion rééquilibrée du pouvoir.

Les rôles 1, 2 et 3 forment une triangularisation (triade) qui permet à la Personne (rôle1), augmentée par les rôles 2 et 3 de s'autodéterminer pour gouverner et piloter sa vie.

Cette triangularisation est en position ascendante sur les rôles 4. Le rôle 5 est un rôle de support, de soutien et de faisabilité.

Chaque entité doit donc peut-être comprendre que la Personne Vulnérable, augmentée par la présence compensatrice d'une part de sa « Défense Ultime » (rôle 2 joué par des acteurs « personnes physiques » de provenance diverses) et d'autre part de « Celui qui s'occupe de sa situation » (rôle 3 joué par des acteurs « personnes physiques » préférentiellement de provenance professionnelle) devient un « déterminant client » extérieur en capacité de recevoir par la solidarité une solvabilité lui permettant de choisir et d'acheter des prestations de compensation évaluées.

Revient maintenant à chaque entité de décider de sa posture stratégique et de son projet

Toutes les entités auront peut-être compris que les rôles 1, 2, 3 et 4 étant attribués à des acteurs « personnes physiques ». Ne leur reste qu'une place possible, plutôt un rôle possible, au titre de personne morale, dans le rôle 5, en support, soutien et faisabilité des acteurs, personnes physiques, de tous les autres rôles.

Prenons des exemples pour illustrer cette complexité, qui n'en est pas une quand on la travaille un peu.

Exemple 1 : **Une entité ou une union parentale, militante, ou une entité de bienveillance**

Actrice du rôle 5, elle pourra décider de prendre une posture stratégique pour décliner un projet associatif sous des points suivants :

Soutien du rôle 1 et de son seul acteur la Personne Vulnérable

- Soutien et promotion de l'organisation qui permet d'augmenter la Personne (méta-organisation proposée, adaptable à toutes les situations)
- Soutien de l'autodétermination de la Personne Vulnérable rendue possible par la triangularisation des rôles 1, 2 et 3 de la méta-organisation

Faisabilité et soutien du rôle 2 la Défense Ultime

- Information, entraînement, coaching, motivation, fédération des parents, des fratries, des familles, des amis au rôle 2 qu'ils peuvent jouer pour défendre et protéger à vie ceux qu'ils aiment
- Éthique
- Réserve de bénévoles, futurs acteurs relais de la défense ultime
- Militance pour le renforcement de la protection juridique en lien avec le rôle 2 de la Défense Ultime
- Soutien juridique et défense des droits
- Soutien technique à la réalisation d'un système d'information transverse protégeant l'intimité des Personnes Vulnérables

Soutien et surveillance du rôle 3 Celui qui s'occupe de la situation

- Présence dans la structuration des formations des acteurs de ce rôle
- Présence dans l'éthique des acteurs de ce rôle

Militance

- Pour faire appliquer les lois de la solidarité au travers la promotion et la sanctuarisation légale de la méta-organisation du Grand Dessein.

Exemple 2 : **Une entité gestionnaire**

Elle aussi **actrice du rôle 5**, elle pourra décider de prendre une posture stratégique pour décliner son projet associatif sous des points suivants :

Faisabilité du rôle 3 (coordination étendue et pouvoirs revisités)

- Réalisation ou soutien de plate-forme de service hébergeant les acteurs du rôle 3
- Formation, remédiation des pouvoirs des acteurs
- Pilotage transverse des prestations sans conflits d'intérêts

Faisabilité et soutien du rôle 4 (adaptation de l'offre)

- Offre de services et de prestation sous nomenclature Séraphin.
- Partenariats de complémentarités en ambiance émulatrice

On peut multiplier les exemples selon les caractéristiques des entités, et chacune pourra imaginer sa stratégie et son projet.

Les projets communs des entités

L'intérêt du Grand Dessein Collectif est sans aucun doute de faire apparaître un noyau sur lequel toutes sortes d'entités peuvent se rejoindre, tant sur des coopérations techniques que sur des demandes de financement spécifique (de type Art 51 de l'ARS).

Cette complétude cohérente sera perceptible par de la Personne Vulnérable et de son entourage, qui vont voir immédiatement leur vie changer par le fait que tout est organisé pour répondre au 5 souhaits initiaux (cf FALC du début : paroles supposées de la Personne Vulnérable).

Exemple de projet commun entre entités d'un même territoire :

- Recherche-action sur un bassin de vie, en coopération émulatrice avec différents acteurs, mise à l'épreuve de la méta-organisation.
  Plusieurs entités décident d'expérimenter la mise en place de cette méta-organisation, spécifiquement adaptée à chaque situation, au centre de laquelle gouverne et pilote une personne vulnérable augmentée.

  Mise en place des prérequis à l'autodétermination de la Personne rôle 1, mise en place des rôles 2 et 3, casting et formation des acteurs. Informations et instructions aux acteurs du rôle 4. Soutien des acteurs du rôle 5 à la démarche.

  Mise en place des éléments de gouvernance et de pilotage, évaluation de cette recherche action.

Conclusion

Voilà peut-être le moyen d'éclairer collectivement les acteurs pour qu'ils puissent bien jouer les rôles qu'ils tiennent dans un méta-processus qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion de voir ainsi, sorti d'une vision atypique et de la demande très probable du plus faible.

Voilà peut-être aussi l'occasion d'interpeller les Présidents, les CA et les dirigeants d'entités lors de leurs réflexions de haut niveau quant-à l'utilité et à l'avenir de ce dont ils ont la responsabilité.

Ceci étant dit, peut-être que maintenant les acteurs des rôles 5, 4 et 3 -ce dernier dans une dimension non aboutie à ce jour (C360) -,

ces acteurs-là dis-je, pour l'instant en mesure de dire « à peu-près » ce qu'ils font, et le répéter à l'infini en affirmant « mais ça on le fait déjà », ont la possibilité de découvrir, ou d'avoir envie de découvrir, ce qu'ils font en comprenant les rôles qu'ils jouent dans un processus qu'ils ignoraient encore, et qui vient d'être proposé.

Peut-être pourront-ils prendre conscience de la présence attendue, en position d'ascendance, de la triangularisation des rôles 1, 2, et 3, ce dernier rôle étant abouti, le coordinateur actuellement connu devenant un acteur sous « étiquette » de « celui qui s'occupe de la situation » avec la complétude de pouvoirs et de prérogatives qu'il convient.

Les entités auront peut-être bien avantage à placer leurs réflexions essentielles (Grand Dessein Collectif, posture stratégique, projet associatif et déclinaisons opérationnelles) dans le registre de la Qualité, avec un grand Q, un registre qui devrait naturellement commencer par le méta, puis le majeur, puis enfin les détails opérationnels. Les entités ne mélangeront plus ainsi les notions de procédures sclérosantes, et tout ce qu'ils connaissent sur ce sujet, avec la notion de « méta-processus principiel » qui s'adapte à tout.

Viendront ensuite toutes les conséquences organisationnelles et opérationnelles, techniques et juridiques qui découleraient de ce mouvement de repositionnement.

La transversalité universelle au service de l'individu qui n'appartient qu'à lui-même constitue certainement un inversement de paradigme disruptif pour toutes les entités qui ne comprendraient pas que le plus faible doit être l'égal des plus forts, et qu'il en va même de l'intérêt des plus forts, ceux-ci se rappelant peut-être qu'ils ont été faibles un jour et qui le seront encore au fil des événements de leur vie.

Jean-Luc LEMOINE

DEDICI.org